

# **COMMISSION LOCALE DE L'EAU**

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Yèvre-Auron

# Séance plénière de la CLE

# Compte-rendu de la réunion du 9 février 2023

La Commission Locale de l'Eau du SAGE Yèvre Auron s'est réunie le 9 février 2023 à 9h00, en salle des délibérations de l'Hôtel du Conseil départemental à Bourges.

Sur 42 voix que compte la CLE, 19 voix étaient présentes ou représentées (cf. liste jointe à la fin du compte-rendu).

## L'ordre du jour était le suivant :

OI	UVERT	URE DE LA SEANCE	2
1	VAI	IDATION DU COMPTE-RENDU DE LA CLE DU 11 OCTOBRE 2022	2
2	PRO	DJET CAYAC – VALIDATION DE LA 1 <sup>ERE</sup> PHASE, PERSPECTIVES	2
		S DE LA CLE : DEMANDE D'AUTORISATION ET CONTRAT TERRITORIAL MILIEUX AQUATIQUES AURO	
ΑI	RAIN I	T AFFLUENTS	4
4	BIL	AN ANNUEL 2022 DE LA CLE	5
5	PRO	OGRAMME D'ACTION 2023	5
6	AVI	S DE LA CLE – AUTORISATION TEMPORAIRE DE PRELEVEMENT CANAL DE BERRY	6
7	QU	ESTIONS DIVERSES	7
	7.1	BILAN DES DOSSIERS DE DECLARATION REÇUS EN 2022	7
	72	RECOMPOSITION DE LA CLE	7

## Ouverture de la séance

Liste des excusés et pouvoirs (cf. liste jointe à la fin du compte-rendu)

M. BRUGERE accueille les participants, il rappelle qu'un point a été rajouté à l'ordre du jour au regard de la demande d'avis reçue le 1<sup>er</sup> février 2023 pour une autorisation temporaire de prélèvement. – pas d'objection

# 1 Validation du compte-rendu de la CLE du 11 octobre 2022

Le document est joint au présent CR

LE COMPTE-RENDU EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

# 2 Projet CAYAC – validation de la 1ère phase, perspectives

Cécile FALQUE présente la synthèse des éléments du rapport de conceptualisation joint à l'invitation - La présentation est annexée au présent compte-rendu (diapo 4 à 13).

Les échanges portent sur l'extension du modèle. Mme FALQUE précise que l'emprise exacte n'est aujourd'hui pas définie tant que le BRGM n'a pas construit chacune des mailles. Au minima il couvrira le secteur indiqué en page 4 de la note de synthèse, mais les données seront étudiées sur un territoire plus large pour fixer les conditions aux limites du modèle. Par ailleurs, le reste du territoire fera l'objet de modélisations globales type pluie-débit dans le cadre d'HMUC Cher notamment pour la définition des volumes prélevables. Ces modèles globaux sont moins adaptés sur le secteur du Jurassique supérieur car les eaux souterraines influencent beaucoup les débits des rivière (de 60 à plus de 80%) alors qu'ils le sont pour les autres (exemple du Barangeon dont le débit s'explique principalement par les conditions climatiques).

Mme LAMY trouve toutefois que des mailles de 1km² ne constituent pas une échelle suffisamment précise.

Mme VIDALIE trouve au contraire que le modèle envisagé consiste en une approche très fine et qu'il faut accepter et arrêter collectivement un certain niveau de simplification. Le temps d'aide à la décision et les moyens financiers ne sont pas illimités non plus. M. BRUGERE complète en indiquant que l'objet de ce modèle est de comprendre le fonctionnement de la nappe pas de déterminer où placer un forage à l'échelle d'une parcelle. Le risque par ailleurs de travailler à très petite échelle est de ne pas avoir de données assez fines et de multiplier les incertitudes. Mme FALQUE précise que dans le cas de modèles globaux le principe est de représenter l'ensemble d'un bassin versant en un seul point dont les chroniques débitmétriques sont jugées représentatives.

Les échanges portent sur la chronique historique des données qui seront utilisées. Les données sont récupérées sur la chronique la plus longue possible (30 ans) incluant l'année 2022. La profondeur de chronique dépendra toutefois des données disponibles.

- M. BARACHET demande si des projections sous changement climatique seront entreprises. M. BRUGERE rappelle qu'avant de faire des projections la 1ère étape est de construire un modèle recalé, c'est-à-dire qui reproduise l'existant.
- M. LEPRETRE évoque son sentiment d'accumulation des études sur le sujet des volumes prélevables depuis 20 ans sans aboutissement. Mme VIDALIE rappelle que les études déjà faites sont bel et bien utilisées et traduites règlementairement puisqu'il y a des volumes prélevables inscrits dans le SAGE auxquels les usagers sont soumis. Elle rappelle que les réalités d'il y a 20 ans changent et que souvent le coût des études est moins élevé que les erreurs commises sans ce type d'outils d'aide à la décision.

Compte-rendu provisoire - 2 -

Les échanges portent sur l'intérêt des études et la nécessité de prendre en compte les changements de contexte, notamment du changement climatique.

M. PROFFIT partage cet intérêt mais il rappelle le besoin de fixer des dates butoirs lorsque l'on parle aménagement du territoire, économie et programmes d'actions.

Les échangent portent sur des retours d'expérience d'autres territoires. M. CREPIN demande comment l'influence des territoires voisins est pris en compte par le modèle ? Mme VIDALIE évoque les solidarités amont/aval et le fait que le modèle ne fait pas abstraction des résultats des politiques de bassin.

C'est également le sens de la démarche HMUC Cher : avoir une échelle hydrologique globale.

Mme FALQUE évoque les freins à lever pour la phase 2 de construction :

- ventilation des prélèvements connus à une échelle annuelle
- hypothèse de prélèvement par des données indirectes pour des usages connus mais non renseignés (abreuvement du bétail par exemple)
- des prélèvements non renseignés et sans possibilité d'hypothèse (alimentation du Canal de Berry par exemple)

Les producteurs de données/usagers seront sollicités.

Les point d'attention sont également précisés :

- Financement de la phase d'exploitation du modèle à trouver,
- Interdépendance de la démarche CAYAC avec Concert'eau et l'ensemble de HMUC Cher.

### Les membres de CLE approuvent à l'unanimité :

- · la phase 1 de conceptualisation
- · le lancement de la phase 2 de construction et calage du modèle, notamment :
  - > la gouvernance associée,
  - > son emprise provisoire,
  - > la sollicitation des partenaires et usagers détenteurs de données

De porter une attention particulière sur la définition des modalités de recueil des données (disponibilité, faisabilité, moyens nécessaires...) et charge le Bureau de la CLE (en collaboration avec le SAGE Cher amont) de s'assurer de l'adéquation des moyens nécessaires.

Il est évoqué le fait de mettre en ligne tous les supports issus de cette démarche (rapports, compterendu de réunion etc). Des craintes sur les risques de mauvaise interprétation par des non experts sont exprimés par certain. Le besoin de transparence démocratique par d'autres.

M. BRUGERE estime que le risque de dévoiement existe toujours et que la CLE a un devoir d'information des populations. M. DUPERAT partage et pense que l'accès aux travaux de la CLE permet de faciliter la prise de conscience collective des citoyens.

Compte-rendu provisoire - 3 -

# 3 Avis de la CLE : Demande d'autorisation et Contrat territorial milieux aquatiques Auron, Airain et affluents

M. MOREAU, Président du SIAB3A, présente la demande d'autorisation Loi sur l'eau liée au projet de CTMA Auron, Airain et affluents.

La CLE approuve le projet de 2<sup>ème</sup> Contrat Territorial Milieux Aquatique et émet un avis favorable à la demande de Déclaration d'intérêt Général et d'Autorisation Unique Environnementale déposée par le SIAB3A.

Elle souligne que le projet du SIAB3A contribue pleinement au souhait d'action forte sur la restauration des milieux aquatiques inscrite dans le SAGE, ceci afin de permettre la restauration de leurs fonctionnalités et de favoriser le retour d'une biodiversité.

Ces objectifs de restauration et de préservation des milieux aquatiques peuvent également avoir une répercussion sur d'autres grands enjeux mis en avant dans le SAGE comme la qualité et la quantité. Les travaux à mettre en œuvre permettront de restaurer les capacités d'autoépuration des milieux aquatiques, et ainsi de contribuer à l'amélioration de la qualité physico-chimique des masses d'eau.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Compte-rendu provisoire - 4 -

## 4 Bilan annuel 2022 de la CLE

Cécile FALQUE, animatrice de la CLE, présente les éléments - La présentation est annexée au présent compte-rendu (diapo 18 à 23).

Mme VIDALIE souligne le dynamisme des acteurs du territoire Yèvre Auron, les avancées et la qualité du travail établi dans le cadre du SAGE.

M. BRUGERE confirme que beaucoup d'actions sont menées par tous sur ce territoire, notamment sur le volet quantitatif. Il évoque que nombre d'entre elles convergent vers la construction d'un Projet de Territoire de Gestion de l'Eau – PTGE – dont le cadre est en train de se préciser avec les services de l'Etat.

LA CLE APPROUVE A L'UNANIMITE LE BILAN ANNUEL 2022.

# 5 Programme d'action 2023

Cécile FALQUE, animatrice de la CLE, présente les éléments - La présentation est annexée au présent compte-rendu (diapo 24 à 27).

#### La CLE décide pour l'année 2023 de:

- maintenir la cellule animation avec 1 animatrice principale (prévu à temps partiel 0.8ETP) et
  0.546 ETP support (appui administratif, financier, technique, géomatique...);
- engager la phase 2 de modélisation des effets potentiels des retenues de substitution et de prélèvements hivernaux supplémentaires en partenariat avec le BRGM – projet CAYAC - pour un montant prévisionnel de 145 000 € HT mutualisé avec le SAGE Cher amont;
- de procéder au test de l'outil d'intégration du changement climatique dans les documents stratégiques de gestion développé par Acterra dans le cadre du LIFE européen Eau et Climat;
- de poursuivre la démarche HMUC bassin du Cher, mutualisée avec les SAGE Cher aval et Cher amont en partenariat avec le SAGE Sauldres;
- de mener les actions de communication suivantes : publication d'une lettre technique du SAGE dédiée aux ressources en eaux souterraines du territoire et le projet CAYAC (4 pages), décliner les pastilles vidéos Dorian et créer une page Facebook en commun avec les SAGE Cher amont et Cher aval.

#### **APPROUVE A L'UNANIMITE**

Compte-rendu provisoire - 5 -

# 6 Avis de la CLE – autorisation temporaire de prélèvement Canal de Berry

M. DUBOIS, chef de projet au Conseil départemental du Cher assistant à maîtrise d'ouvrage pour le SCB, présente les éléments relatifs au dossier - La présentation est annexée au présent compterendu (diapo 28 à 51).

M. CREPIN évoque le besoin de mise en eau temporaire pour vérifier où se situent les fuites sur ce bief. Il ne cache pas les difficultés d'alimentation et de maintien en eau sur certaines parties du Canal, notamment Bourges-Verneuil. Il indique qu'il faut également à terme une vision précise des prélèvements effectués pour alimenter le Canal, comme tous les autres usagers qui prélèvent de l'eau.

M. BARACHET demande si, lors de la remise en eau temporaire, il y a un risque que des poissons entrent dans le Canal? Auquel cas ils se retrouveraient piégés lorsque le niveau baissera. M. DUBOIS indique que des précautions seront prises pour que cela n'arrive pas (filet en entrée).

M. LAMY demande comment le niveau d'eau sera maintenu ensuite ? Les échanges portent sur la nécessité d'avoir une vision d'ensemble de l'alimentation en eau du Canal. M. CREPIN précise l'obligation de mise en conformité des ouvrages, et qu'il y aura une étude de l'ensemble du linéaire et des prélèvements pour mettre en eau le Canal.

Mme VIDALIE rappelle qu'il s'agit d'une demande d'autorisation temporaire qui, si elle est favorable, n'emporte pas régularisation définitive de la prise d'eau.

# La Commission Locale de l'eau du SAGE Yèvre Auron émet <u>un avis favorable</u> à la demande d'autorisation de prélèvement temporaire déposée par le SCB avec les <u>réserves</u> suivantes :

- Il semble nécessaire de préciser les conditions de prélèvements.

En effet, le dossier indique que le prélèvement sera fait « entre le 1<sup>er</sup> décembre ou 1<sup>er</sup> mars » ou « lors d'une période où la rivière Auron se situe au-dessus de son niveau normal » (page 6) sans préciser de gamme de débit ni faire mention du débit réservé par exemple.

Le dossier indique également que « la période la plus favorable sera déterminée également après consultation des relevés réalisés au niveau du piézomètre de l'Orme Diot à Plaimpied » sans préciser une cote piézométrique ni pourquoi cette précaution.

- Il semble nécessaire de préciser le protocole du suivi.

En effet, le dossier indique que « la localisation et la quantification des fuites seront réalisées par coloration (...). Le protocole de coloration proposé reprend les éléments de l'étude de traçage artificiel mis en œuvre à Mehun-sur-Yèvre en mars 2022 » (page 3) sans toutefois décrire le protocole.

#### Et les recommandations suivantes :

Conformément au 1.4.6 du PAGD du SAGE et aux conditions de déficit quantitatif structurel du bassin Yèvre-Auron, qui tendent à s'accentuer du fait du dérèglement climatique, de poursuivre les démarches entreprises sur cette prise d'eau de Saint-Just dans le cadre d'une réflexion globale portant sur l'ensemble de l'alimentation en eau des biefs du Canal de Berry sur le bassin Yèvre-Auron.

RESULTAT DU VOTE: 1 CONTRE - 18 POUR / 19 VOTANTS

Compte-rendu provisoire - 6 -

## 7 Questions diverses

La présentation est annexée au présent compte-rendu (diapo 53 à 56).

## 7.1 Bilan des dossiers de déclaration reçus en 2022

N'appelle pas de remarques

## 7.2 Recomposition de la CLE.

M. LAMY indique que la Confédération paysanne a dû faire une demande d'intégration de la CLE. Mme FALQUE vérifie en séance : un mail est bien arrivé la veille à 21h16.

M. BRUGERE précise que c'est le Préfet qui reste décisionnaire mais indique qu'il est favorable à la candidature du Comité départemental de Canoé Kayak pour le secteur tourisme à la place de l'AD2T qui participe très peu aux travaux de la CLE et est prête à libérer son siège.

Proposition du Président qui sera transmise au Préfet :

- intégration du PETR Centre Cher dans le collège des collectivités, au regard des liens entre l'aménagement du territoire et la gestion de l'eau et des milieux aquatiques. Afin de conserver les équilibres entre collège, un des deux sièges du Conseil départemental du Cher pourrait leur être cédé.
- intégration du Comité départemental de Canoé Kayac dans le collège des usagers.

La candidature de la confédération paysanne sera également transmise.

-----

M. BRUGERE remercie les participants et lève la séance à 11h50.

Compte-rendu provisoire - 7 -

- 8 -

# Liste des personnes présentes (en salle ou par visio) ou représentées lors de la séance du 9 février 2023 à Bourges

#### 1er Collège : rep. des collectivités territoriales et des établissements publics locaux

#### Représentants des communes :

- M. BERTAUX, Maire de Saint-Denis de Palin
- M. CLAVIER, Maire de Morogues
- M. DELEUZE, Maire de Verneuil Vice-Président de la CLE pouvoir à M. BRUGERE

#### Représentants des Conseils Régionaux et Généraux :

M. BRUGERE, Conseiller départemental du Cher

#### Représentants des Communautés de communes, des syndicats :

- M. BENOIT, Président du SIVY
- M. CREPIN, Vice-président su SCB
- M. DUPERAT, Vice-président de Bourges Plus
- M. MOREAU, Président du SIAB3A

#### 2ème Collège : rep. des usagers, d'organismes professionnels et d'associations

- M. BARACHET, vice-président de la FDAAPPMA du Cher
- M. GARCIN, représentant l'Union départementale des Syndicats des Irrigants du Cher
- M. CHAUMEAU représentant la Chambre d'Agriculture du Cher
- M. LAMY, représentant Nature18
- M. LEPRETRE, représentant le Syndicat de la propriété rurale du Cher
- M. PROFFIT, Président d'AREA Berry

#### 3ième Collège : rep. des services de l'État et des établissements publics

M. DUGRAIN représentant l'Agence de l'Eau Loire Bretagne

Mme JARRY représenta l'Office Français de la Biodiversité

Mme RAILLARD représentant l'Agence Régionale de Santé – pouvoir à DDT18

Mme VIDALIE représentant la DDT du Cher

M. VERLEY représentant la DREAL Centre Val de Loire – pouvoir à AELB

### Absents excusés :

M. CHITO, Conseiller départemental de l'Allier

M. DE PAUL, Président du SMIRNE

M. RICHARD, Président de la CCI

Mme DAMADE, Présidente de l'AD2T

Mme LAUER, représentant le CRPF

M. BEDU, représentant UDAF

## Assistaient également :

Mme ARDIET, animatrice Concert'eau, EP Loire

Mme FALQUE, animatrice du SAGE Yèvre Auron, EP Loire

M. GADAUD, chargé de mission, FDAAPPMA du Cher

M. JOLIVET, responsable de collectivité, SIVY

Mme JOURDIN, animatrice, AREA Berry

Mme LAMY, administratrice Nature18

M. MARQUES, chargé d'intervention AELB

Mme VILLEMIN, cheffe du service de l'eau, Conseil départemental du Cher

Compte-rendu provisoire